

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**
Althen-des-Paluds - Monteux - Pernes-les-Fontaines

Nombre de délégués en exercice	26	Absents représentés :	6
Présents	19	Absent non représenté :	1
VOTANTS			25

L'an deux mil quatorze, le 18 mars à 19 h 00

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique au siège des Sorgues du Comtat à Monteux, le 18 mars 2014, après convocation légale reçue le 12 mars 2014, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

Etaient présents :

M. Henri BERNAL, M. Pierre BLATIERE, M. Daniel BREMOND, M. Alain BRES, M. Didier CARLE, Mme Georgette DRAGONE, Mme Evelyne ESPENON, Mme Nicole FABRE, Monsieur Pierre GABERT, Mme Françoise LAFAURE, M. Yannick LIBOUREL, M. Pierre MARGAILLAN, Mme Annie MILLET, M Michel MUS, Mme Nicole NEYRON, M. Claude PARENTI, M. Jackie PERRIN, M. Lucien STANZIONE

Etaient Absents représentés :

Mme Sabine CHAUVET, (Pouvoir donné à Mme Georgette DRAGONE),
M. Jean-Louis FAREL, (Pouvoir donné à M. Henri BERNAL),
Mme Lila HAMMACHE, (Pouvoir donné à Mme Evelyne ESPENON),
Mme Nadia MARTINEZ, (Pouvoir donné à M. Pierre GABERT),
Mme Annie ROUSSET (Pouvoir donné à Mme Nicole FABRE),
M Jean-Michel VIDAL, (Pouvoir donné à M. Lucien STANZIONE),

Etait Absent non représenté :

M. Jean-Jacques EXBRAYAT.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : Mme Georgette DRAGONE ayant obtenue la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Donné acte des décisions communautaires

Monsieur Christian GROS, Président, informe l'Assemblée des dernières décisions qu'il a été amené à prendre, à savoir :

N°13 du 24/02/2014 : Signature d'une convention de prestations de services avec l'Association « Université Populaire Ventoux », 214, Bd Maréchal Leclerc 84200 CARPENTRAS, concernant le chantier d'insertion « Extension des aménagements paysagers du site « LE RUCHER » à Pernes les Fontaines. Cette convention est conclue pour un montant total de **8200.00€**, qui sera réglé 50% à la signature de la présente convention, le solde au terme de la convention au 31 décembre 2014.

N°14 du 04/03/2014 : Signature d'une convention cadre de formation pour l'année 2014, afin de prendre en compte les formations non prises en charge dans le cadre de la cotisation obligatoire avec le C.N.F.P.T. domicilié 10 – 12 Rue d'Anjou 75381 PARIS CEDEX 08, représenté par Madame Danielle SERVANT, Déléguée Régionale du CNFPT Provence Alpes Côte d'Azur.

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
LES SORGUES DU COMTAT

Le Conseil Communautaire, Monsieur Christian GROS, Président, entendu,
Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,
PREND ACTE des décisions que le président a été amené à prendre.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme.

Christian GROS

Président de la Communauté de communes
Les Sorgues du Comtat

Le Président,

